



ADMINISTRATEUR/PRODUCTEUR DE PROJETS ARTISTIQUES SPÉCIALITÉ PROJETS MUSICAUX

En partenariat avec



centre d'information et de ressources
pour les musiques actuelles

CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE NIVEAU II ENREGISTRÉ AU RNCP

PRÉSENTATION

La spécialité « projets musicaux », proposée en partenariat avec l'IRMA (Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles), est une formation à la gestion de la culture qui s'inscrit clairement dans le champ du secteur musical et plus spécifiquement dans celui des « musiques actuelles ». La caractéristique essentielle de cette spécialité est de traiter l'ensemble de la filière musicale dans toutes ses composantes. Elle propose une intelligibilité globale du secteur au stagiaire, lui apportant savoir et savoir-faire pour construire son projet professionnel dans les conditions les plus favorables. Politiques publiques, spectacle vivant, musique enregistrée, Internet, autant de sujets traités de façon à fournir une grille d'analyse, une lisibilité du monde de la musique avec une recherche de cohérence entre création et patrimoine, élitisme et démocratisation culturelle, pratiques culturelles et économie marchande.

Signe d'une adaptation aux transformations qui touchent le secteur depuis plusieurs années, la formation est aujourd'hui centrée sur la notion de projet, de polyvalence et de connaissance de l'ensemble de la chaîne de production pour accroître les chances d'insertion professionnelle dans un domaine d'activité réputé peu ouvert. Pour nombre de stagiaires, la formation peut également constituer un moment pour monter ou développer sa propre structure, en tester la faisabilité et la viabilité, en particulier grâce au travail effectué dans le cadre du projet tutoré.

La pertinence de cette formation passe aussi par l'adaptation et le réajustement constant de ses contenus qui garantissent, chaque année, l'adéquation la plus optimale des enseignements dispensés avec les besoins des entreprises du secteur. La qualité du réseau et la ressource documentaire de l'IRMA jouent aussi un grand rôle dans le fonctionnement du dispositif.

Depuis 2008, la formation intègre un module dédié à l'obtention du certificat de sécurité nécessaire à l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles (exploitant de lieu de spectacles) agréé par le ministère de la Culture et, plus récemment, deux Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) mis en œuvre par la branche professionnelle (CPNEF-SV/AFDAS) ainsi que le C2I. Autre évolution récente, elle bénéficie désormais de modules spécifiques liés aux bouleversements engendrés par Internet sur l'industrie musicale : e-réputation, gestion de communautés, stratégies numériques, métadonnées.

↳ UN DIPLÔME POUR QUELLES COMPÉTENCES ?

La certification prépare les stagiaires à assumer des missions d'organisation, d'administration, de gestion, de communication d'entreprises ou de services culturels... et plus généralement tout organisme professionnel déployant une activité dans le domaine de la musique (spectacle vivant, industries musicales, institutions culturelles, ...)

- Étudier, sélectionner, impulser, coordonner et piloter un projet musical
- Déterminer les conditions techniques, artistiques et financières de réalisation d'un projet musical
- Élaborer et mettre en œuvre un projet artistique ou culturel dans le domaine de la musique
- Établir les dossiers de demande de financement ou de partenariat / Construire les budgets et établir les contrats avec les partenaires
- Recruter le personnel technique, artistique ou administratif et constituer des équipes
- Effectuer le suivi administratif des ressources humaines / Coordonner l'activité d'une équipe
- Établir et gérer une programmation
- Mettre en œuvre des actions de communication et promouvoir un projet / Étudier et exploiter les retombées médiatiques

↳ PUBLIC VISÉ

- Salariés en reconversion
- Professionnels dans une démarche de spécialisation
- Porteurs de projets artistiques ou culturels
- Créateurs d'entreprises
- Demandeurs d'emploi ayant une expérience dans le domaine culturel

↳ MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- Chargé(e) de production
- Chargé(e) d'administration/administrateur(trice)
- Chargé(e) de diffusion
- Administrateur(trice) ou régisseur(euse) de tournées
- Responsable de programmation
- Chargé(e) de communication
- Directeur(trice) artistique
- Agent, manager
- Producteur(trice)
- Éditeur(trice)

CALENDRIER & RYTHME

- Durée de la formation :
 - Enseignements théoriques et pratiques, projet tutoré : 648h
 - Stage professionnel : 420h
- Du 18 Septembre 2015 à 8 juin 2016
- Rythme : Formation à temps plein

TARIFS, STATUTS & FINANCEMENTS

- De 3.200 à 8.500 euros selon statut du candidat
- Salariés en (CDI, CDD) financés dans le cadre d'un CIF*, au titre du plan de formation ou d'une période de professionnalisation
- Intérimaires, personnes exerçant des professions libérales, chefs d'entreprises, entrepreneurs, fonctionnaires...
- Demandeurs d'emploi
- Personnes souhaitant prendre en charge leur formation avec financement individuel

- Responsable pédagogique : M. Bertrand MOUGIN

Unités d'enseignement (UE) et EC du diplôme	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE 1 CADRE JURIDIQUE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Initiation au droit, droit public, droit privé • EC2 Droit de la propriété intellectuelle • EC3 Droit des contrats, droit des sociétés, choix d'une structure • EC4 Droit du travail, cadre social • EC5 Réglementation du spectacle vivant 	6	72 6 24 18 18 6
UE 2 GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Initiation à la comptabilité • EC2 Gestion et analyse financière • EC3 Gestion budgétaire • EC4 Fiscalité de la culture • EC5 Recherche de financements 	9	102 36 24 30 12 12
UE 3 ÉCONOMIE DE LA CULTURE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Économie et sociologie de la culture • EC2 Politiques culturelles • EC3 Connaissance des publics 	6	54 18 24 12
UE 4 PRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Gestion de production, régie • EC2 Prévention des risques • EC3 Équipements et réseaux de diffusion 	9	102 36 48 18
UE 5 COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Communication des projets culturels • EC2 Communication institutionnelle • EC3 Relations avec les publics 	4,5	48 24 12 12
UE 6 INFORMATIQUE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Informatique 	1,5	42 42
UE 7 SPECIALITE 1 ÉCONOMIE ET GESTION D'UN PROJET PHONOGRAPHIQUE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Production et édition • EC2 Web marketing et promotion • EC3 Gestion des carrières artistiques 	9	72 30 24 18
UE 8 SPECIALITE 2 MUSIQUES ACTUELLES ET STRATEGIES PROFESSIONNELLES <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Projet tutoré • EC2 Conférences, rencontres professionnelles 	9	156 120 36
UE 9 SPECIALITE 3 MEMOIRE ET STAGE <ul style="list-style-type: none"> • EC1 Stage • EC2 Mémoire ou rapport de stage 	6	420 420 -

* L'ECTS est un système européen de transfert de crédits qui garantit la reconnaissance académique des études d'un pays à l'autre. Ces crédits sont ainsi transférables d'un établissement à l'autre. Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique affectée à chaque cours, le volume de travail supposé pour chacun d'entre eux (où 1 crédit=25 à 30 heures de travail, et 1 année universitaire=60 crédits)

■ Accueil du SFC

- 01 40 97 78 66
- accueil.sfc@u-paris10.fr

■ Horaires d'ouverture de l'accueil :

- Du lundi au vendredi
- 9h-13h et 14h-17h

Toutes nos formations et prestations sont sur :

<http://formation-continue.u-paris10.fr/>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2

Ou, en application du décret n° 2013-756 du 19 août 2013 portant sur la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+1 et justifier de 4 ans d'une expérience professionnelle (associative, artistique, technique ou administrative) acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée.
- Être âgé d'au moins 26 ans et justifier de 6 ans d'expérience professionnelle (associative, artistique, technique ou administrative) acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée.
- Le candidat doit avoir un projet professionnel cohérent avec l'objectif de la formation
- **Le processus d'admission en formation se déroule sur deux étapes :**
 - Examen du dossier de candidature en vue de la recevabilité administrative.
 - Entretien de sélection en vue de la recevabilité pédagogique.

La liste des admis est arrêtée par la commission pédagogique du Service de la Formation Continue.

INSCRIPTION

- Chaque candidat doit déposer une demande d'inscription en ligne sur : <https://sesame.u-paris10.fr/>

- **Attention** : Cette formation est uniquement ouverte en formation continue. Le régime d'inscription qui s'y applique est celui de la formation continue (Procédure A). Il conditionne les modalités d'inscription et le montant des frais de formation. Le service chargé de l'inscription administrative, de l'inscription pédagogique et du suivi de votre parcours de formation est le SFC (Service de la Formation Continue, anciennement CREFOP).

- Après l'**admission à la formation** et l'**obtention du financement**, le(a) candidat(e) admis est convoqué(e) par le(a) chargé(e) de formation pour procéder à l'**inscription administrative** et délivrer la carte de stagiaire de la formation continue. Une convention de formation sera établie.

- Une fois l'inscription administrative effectuée, l'**inscription pédagogique** suivra.

CONTACT

- SFC Service de la Formation Continue
- Chargée de formation :
 - Mme Maria TERUEL
 - mteruel@u-paris10.fr / 01 40 97 71 07
- Accueil du SFC
 - 01 40 97 78 66 / accueil.sfc@u-paris10.fr
- Horaires d'ouverture de l'accueil :
 - Du lundi au vendredi
 - 9h-13h et 14h-17h

Toutes nos formations et prestations sont sur :
<http://formation-continue.u-paris10.fr/>

ACCÉDER AU CAMPUS

- **Par les transports en commun :**

- RER : Prendre la ligne A, direction Saint-Germain-en-Laye, et descendre à la station « Nanterre Université ». De la station « Châtelet - Les Halles » ou « Auber », compter de 10 à 15 minutes de trajet.

- Train : Prendre le train à la gare Saint-Lazare, direction « Nanterre Université », et descendre à la station « Nanterre Université ». Compter 15 minutes de trajet.

- **Par la route :**

- L'université est très accessible par les autoroutes A86 et A14. L'entrée du campus se trouve à cinq minutes de la Défense en venant de Paris